



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 69/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27 SEP. 2017

Affiché le : 26 SEP. 2017

L'An deux mille dix-sept, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 Septembre 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, ANDUZE, LASSALLE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, FERTE J, FERTE S, JOUET, DELON.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. MARTIN	à	M. DELON
Mme SEIB-TAUPIN.	à	Mme FERTE S.

EXCUSÉE : Mme GARBIN.

SECRETARE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - VIE ASSOCIATIVE - Demandes de subventions exceptionnelles

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative - Affaires Culturelles - Communication,

Madame le Maire présente les demandes de subventions exceptionnelles :

- Le Foyer Rural fête en 2017 ses 70 ans d'existence.

A ce titre, il est proposé d'aider le Foyer Rural à hauteur de 700 €.

- L'Ecole de Musique et de Danse Aussonnaise fête ses 40 ans d'existence.

A ce titre, il est proposé d'aider l'EMDA à hauteur de 400 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité
(ne participent pas au vote : Mme MAUREL, MM. RIGAUD et BEUILLE:**

- D'attribuer une subvention exceptionnelle
 - de 700 € au Foyer Rural
 - de 400 € à l'Ecole de Musique et de Danse Aussonnaise

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 Septembre 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

